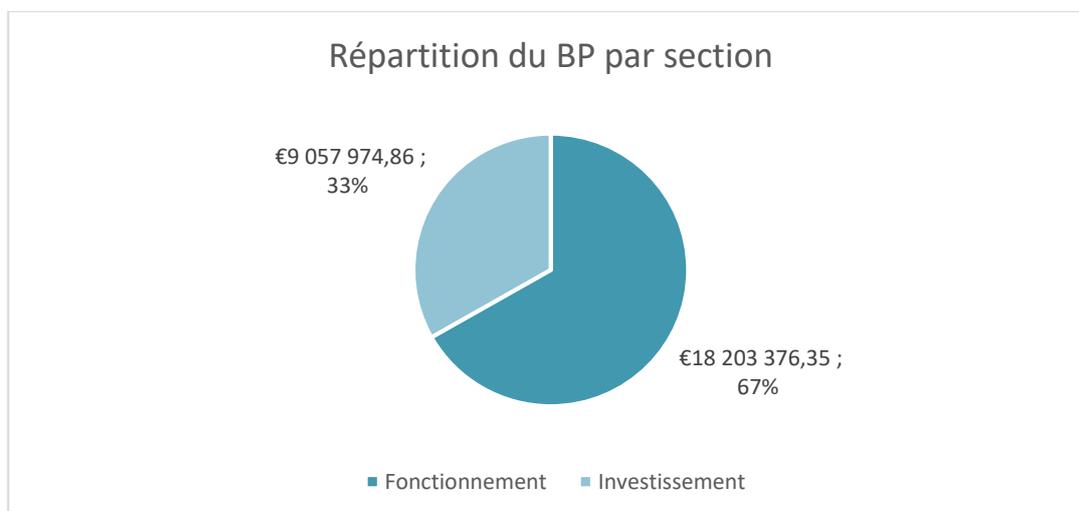


Budget Primitif 2025 – Conseil municipal du 4 avril 2025

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre à 27.26 millions d'euros dont 18.20 millions d'euros pour la section de fonctionnement et de 9.06 millions d'euros pour la section d'investissement.



Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en augmentation de 2.29 % (406 k€) par rapport au Budget Primitif (BP) 2024. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020 se poursuit et a permis de dégager des marges de manœuvre en investissement. Ces dernières ont commencé à être mobilisées en 2024 pour assurer le financement des projets structurants sur fonds propres. Cependant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit se poursuivre car certaines augmentations sont inéluctables avec évolution de la masse salariale (2.48 % soit 223 k€) par exemple.

Quant à l'investissement, il acte une augmentation de 60.11 % (3 400 k€) faisant suite à une première évolution significative en 2024. Bien que le niveau de remboursement du capital de la dette se maintienne à un niveau important (1 154 k€), les dépenses d'équipement (6 706 k€) sont fortement mobilisées, en lien avec les projets structurants en cœur de ville notamment. Il est rappelé à cette occasion que c'est grâce à l'optimisation budgétaire réalisée ces dernières années, que la Ville dispose de la capacité de porter ses projets sur fonds propres, le programme Cœur de Ville, par exemple, n'étant pas en lui-même source de soutien financier des partenaires. Ainsi, les projets significatifs menés d'ici la fin du mandat, seront réalisés tout en désendettant fortement la commune.

L'autofinancement de la section fonctionnement vers la section investissement est en augmentation et s'élève à 827 k€. Les amortissements venant alimenter la section investissement sont prévus en augmentation, à hauteur de 980 k€.

La balance du BP 2025 est la suivante :

2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	18 203 376 €	18 203 376 €
<i>Opérations réelles</i>	16 395 712 €	18 072 071 €
<i>Opérations d'ordre</i>	1 807 665 €	131 305,00 €
Section d'investissement	9 057 975 €	9 057 975 €
<i>Opérations réelles</i>	7 810 050 €	6 133 690 €
<i>Opérations d'ordre</i>	1 247 925 €	2 924 285 €

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

L'augmentation des recettes de fonctionnement se poursuit légèrement.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2024, se décomposent ainsi :

	2024	2025	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	62 100	75 000	12 900	20,77%
70 Produits d'activités des services	1 142 654	1 075 511	- 67 143	-5,88%
731 Fiscalité Locales	9 564 269	9 680 142	115 873	1,21%
73 Impôts et taxes	3 370 132	3 406 762	36 630	1,09%
74 Dotations et participations	2 731 457	2 911 152	179 695	6,58%
75 Autres produits de gestion courante	680 867	775 545	94 678	13,91%
76 Produits financiers	156 318	133 545	- 22 773	-14,57%
77 Produits exceptionnels	14 288	10 000	- 4 288	-30,01%
78 Reprise des Amortissements	-	4 414	4 414	-
042 Opération d'ordre	74 550	131 305	56 755	76,13%
Total	17 796 635 €	18 203 376 €	406 742 €	2,29%

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en augmentation, les volumes étant dépendants des arrêts maladie constatés chaque année et malheureusement des arrêts de longue durée qui couvrent des périodes significatives.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, est en baisse (-5.88 %) par rapport au BP 2024 de près de 67 k€. La baisse de la redevance d'occupation du domaine public est à prévoir (-15 k€) car les recettes avaient été légèrement surestimées en 2024, et les projets d'aménagement de la ville impactent l'occupation. Également, les recettes en lien avec les concessions funéraires sont également appréciées en diminution (-21 %) au regard du réalisé de l'année 2024. Il est également à souligner la fin de la tarification de certains spectacles de la programmation culturelle (- 14 k€). De plus, consciente des difficultés financières croissantes de certains usagers, la Municipalité a fait le choix de revoir à la baisse les tarifs de l'enfance et du périscolaire. Enfin, la dotation du budget annexe du CCAS a vu une augmentation de 11 % afin d'être au plus près du besoin constaté.

En raison du passage à la nomenclature M57, les ressources de la fiscalité locale sont désormais différenciées des impôts et taxes. De fait, il convient désormais de séparer les deux chapitres. Concernant le chapitre 731 « Fiscalité locale » on constate que la Ville conserve son dynamisme local avec une augmentation de 1.21 % (115 k€). Ce dynamisme repose principalement sur les impôts directs (+1.16 %, 97 k€), malgré l'absence d'évolution des taux d'imposition depuis de nombreuses années. Parallèlement, les droits de mutation enregistrés sont quasi identiques (0.6 k€) pour s'établir à 506 k€. La fiscalité indirecte apparaît globalement stable, avec la taxe d'électricité estimée à 400 k€. La taxe sur les emplacements publicitaires est également projetée en stagnation (155 k€). On peut cependant constater une légère augmentation de la taxe sur les pylônes électriques de 11.78% (12 k€).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en légère augmentation, en lien direct avec l'évolution de la DSC accordée par la CCPA à la Ville d'un montant global de 1 031 k€ soit une hausse de 4.21 % (41 k€), en raison de l'attribution d'un montant complémentaire de 30 k€ pour les collectivités bénéficiant d'équipements sportifs « de centralité », ou encore le maintien de la participation à la piscine (39.4 k€). Le FNGIR apparaît stable (102 k€).

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), apparaît en augmentation (+6.58 % soit 179 k€). En effet, la DGF est estimée de manière prudente en stagnation pour 1 064 k€, la DSU quant à elle, serait en hausse (+12.36 % soit 56 k€). La dotation nationale de péréquation s'établit à 4.7 k€. Parallèlement, l'activité des structures d'accueil de la Ville, tant de la petite enfance, de l'enfance que de la jeunesse, étant conventionnées sur davantage de temps avec la CAF, les participations CAF sont projetées en hausse de 14.02 % (+96 k€).

La compensation d'exonération de la taxe foncière poursuit sa diminution (-17 k€) pour s'établir à 232 k€. Enfin, la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (50 k€), est en très légère hausse.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, est proposé en légère augmentation (+13.91 %). La Ville devrait bénéficier de la part de l'État d'une subvention pour le projet NEFLE à l'école Maternelle Jean Jaurès (37 k€), ainsi que d'une participation de 40 k€ pour la rénovation du Terrain de Tennis, financée partiellement par le Tennis Club Ambarrois.

Le chapitre 76 « produits financiers », qui est le fruit des placements financiers opérés depuis 2023 par la Ville, sera légèrement moindre (-22 k€), puisque les fonds placés vont commencer à être mobilisés pour permettre le règlement des projets structurants.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les remboursements de sinistres, est proposé en diminution de -4 k€ en raison de la mise à jour de la provision nécessaire pour les sinistres au cours de l'année, portant la ligne à 10 k€.

L'évolution du 042 « Opérations d'ordre » est en augmentation de 76.13 % (soit 56 k€). Cette évolution est essentiellement liée à la mise à jour des amortissements et immobilisations prévisionnels, ainsi que la monétisation des travaux réalisés en régie.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 16 395 k€, en diminution de 1.17 % par rapport au BP 2024 (soit - 194 k€).

L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement, est quant à lui, en augmentation de 266.03 % (601 k€) et devrait s'établir à 827 k€. Autre opération d'ordre qui viendra alimenter l'investissement, les amortissements qui, pour leur part, restent stables.

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

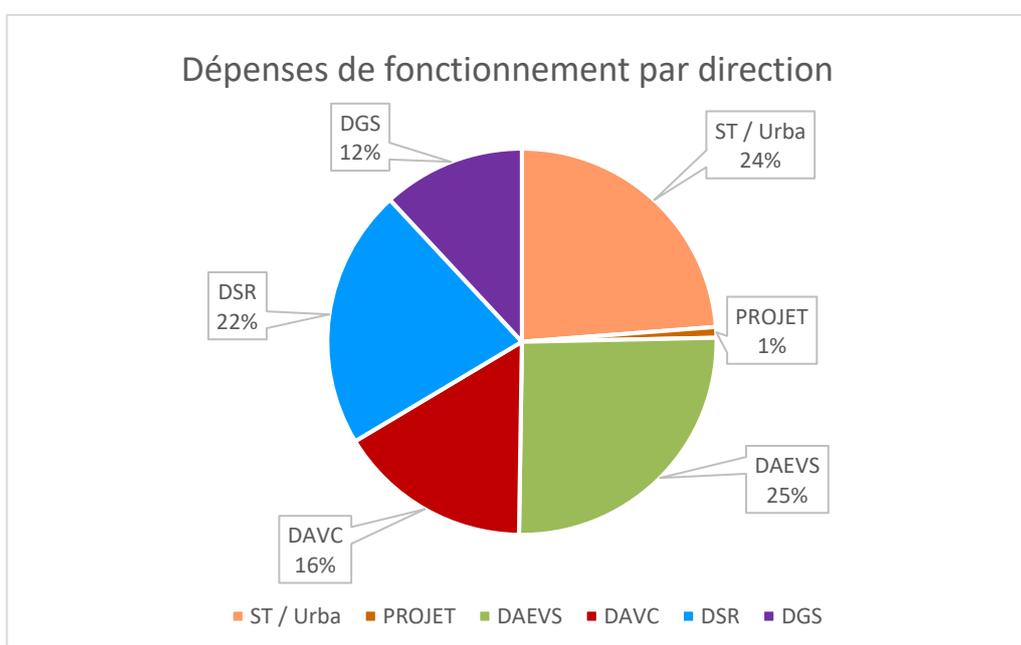
	2024	2025	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	5 183 792,16	4 779 124,51	- 404 668 €	-7,81%
012 Charges de personnel	9 004 549,30	9 227 840,42	223 291 €	2,48%
014 Atténuations de produits	265 000,00	245 000,00	- 20 000 €	-7,55%
65 Autres charges de gestion courante	1 915 036,96	1 965 369,18	50 332 €	2,63%
66 Charges financières	165 155,28	143 377,49	- 21 778 €	-13,19%
67 Charges exceptionnelles	33 679,81	15 000,00	- 18 680 €	-55,46%
68 Dotations prov, exceptionnelles	23 300,00	20 000,00	- 3 300 €	-14,16%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 590 514 €	16 395 712 €	-194 802 €	-1,17%
023 Virement à la section d'investissement	226 121,00	827 664,75	601 544 €	266,03%
042 Opération d'ordre (amortissements)	980 000,00	980 000,00	- €	0,00%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 206 121 €	1 807 665 €	601 544 €	49,87%
Dépenses de fonctionnement	17 796 635 €	18 203 376 €	406 742 €	2,29%

Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présenté ci-dessous, par direction et service.

Concernant la masse salariale (9 227 k€), une légère augmentation se poursuit mais de manière maîtrisée, principalement en raison de l'augmentation de 4 points des cotisations à la CNRACL. Au-delà, l'effet GVT reste source d'évolution des coûts comme chaque année, ce dernier ne pouvant être compensé intégralement par un effet de Noria. La prévision 2025 est un budget de 18 203 k€, soit 50.69 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :



SERVICES PROJETS STRUCTURANTS

La direction des projets structurants a été créée à l'été 2024 en vue de mettre en place un service dédié aux principaux projets d'investissement et d'aménagement du territoire. Il a donné lieu au recrutement de deux personnels relevant du cadre d'emploi des ingénieurs.

La spécificité de ce service est qu'il a vocation à conduire les principaux projets d'investissement porté par la collectivité. De fait, son coût de fonctionnement est particulièrement faible alors qu'il pilote des dépenses d'investissement significatives.

L'ensemble du budget fonctionnement s'élève à 162 k€. Ce budget reflète uniquement la masse salariale.

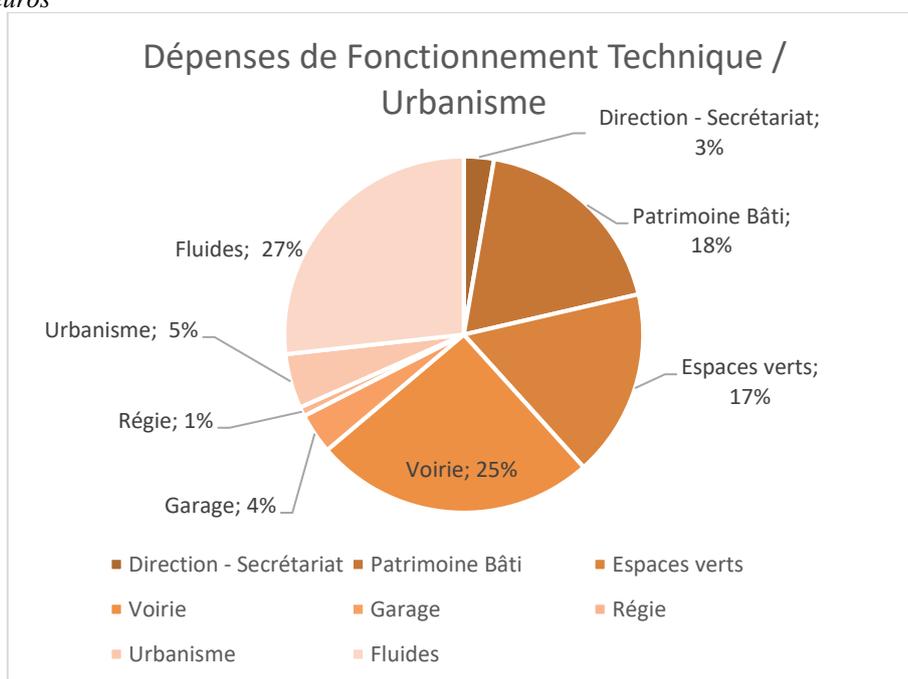
SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3 169 k€ hors fluides. Avec les fluides (1 158 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 4 327 k€ dont les charges de personnel qui représentent 1 568 k€.

Entre l'évolution à la baisse des fluides, de la masse salariale entre 2024 et 2025 et l'externalisation de certaines prestations à due concurrence, on notera que le budget total du service technique présente une baisse de -12.38 % soit - 611 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanisme pour le BP 2025, personnels compris, sont les suivants :

En millions d'euros



Le service viaire (628 k€ de frais et 471 k€ de personnel) prévoit un budget en baisse de -12.44 % soit (-156 k€). Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (342 k€) en diminution de -37.89 % sur le fonctionnement puisque lesdits crédits ont été basculés en investissement pour la réalisation de voiries (Cf. partie investissement, 549 k€, + 90.64 %). Les dépenses d'entretien couvrent la gestion des réseaux et les aménagements VRD (207 k€). De plus, sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs (58.5 k€), des bacs à graisse (3 k€), des séparateurs d'hydrocarbures, ou encore les panneaux de signalisation et la peinture (62 k€), l'approvisionnement en sel, la dératissage (20 k€), diverses maintenances, l'entretien des pompes de relevage (5k€) et diverses locations.

Pour mémoire, depuis 2 ans, la Ville a réalisé un marché de prestation de nettoyage des voiries publiques pour un montant de 80 k€ incluant la prestation d'entretien / balayage mais également la gestion et l'évacuation des déchets. Parallèlement, le budget d'évacuation des déchets que la Ville avait pour sa propre gestion, estimé à 80 k€ en 2023, 16 k€ pour 2024 pour atteindre 2 k€ en 2025 soit une diminution de 87.5 %, la Ville procédant à la cession de la balayeuse.

L'éclairage public, hors électricité, représente une dépense prévisionnelle de 151 k€, en augmentation (11.31 %), avec notamment 106 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 24 k€ pour les diverses maintenances (18.26 %).

Enfin, les illuminations de fin d'année seront maintenues de manière identique à 2024 (20 k€).

L'entretien du patrimoine bâti s'élève à 807 k€ dont 376 k€ de dépenses de personnel, soit une baisse de 3.94 %. Les principales dépenses sont en lien avec la maintenance (214 k€) en baisse (-18.09 %), la fourniture de petit équipement (77 k€), et des études en lien avec l'exploitation des installations thermiques (30 k€). Enfin, quelques 6.8 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur). En effet, la diminution du patrimoine bâti de la ville, via la cession de bâtiments non utilisés et non nécessaires aux activités de services publics, permet également de diminuer les dépenses de fonctionnement liées à leur entretien.

Un budget global de 37 k€ sera mobilisé pour les chantiers assurés intégralement en régie, à savoir :

- Poursuite du déploiement de l'organigramme des clés sur les écoles du Parc des sports et du Château des Echelles (29k€),
- Motorisation portillon cimetière (2.7 k€),
- Garde-corps sur mezzanine pour stockage des illuminations et décorations de Noël (2.5 k€)
- Rack de stockage (2.4 k€),

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé en augmentation à 735 k€ (3.79%) dont 351 k€ de frais de personnels. L'entretien reste le poste principal (316 k€). La fourniture de végétaux s'élève à 25 k€, la fourniture de petits équipements (sable, fournitures diverses) est prévue à 14 k€. La location de matériel roulant sera proposée à hauteur de 1 k€. Enfin, concernant l'exploitation de la forêt, 20 k€ seront inscrits au regard du programme des actions arrêtées pour 2025, portées par l'ONF.

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -4.11 % pour un budget global de fonctionnement de 159 k€ dont 55 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (40 k€) en diminution de 15 %, diverses locations (3.3 k€) en diminution suite au rachat de véhicules en 2024, des consommables (4.5 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 31 k€ et les maintenances à 6.5 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget de 214 k€ en baisse de 36.18 %, dont 196 k€ de frais de personnel. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 8 k€ en légère augmentation (6.38%) suite aux nouvelles acquisitions sous portage. Les honoraires sont revus à la baisse (-61.54 %) en raison de l'absence de transactions significatives prévues cette année.

Concernant les charges immobilières, le budget est proposé en légère diminution en lien principalement avec les charges (-5.5 %) :

- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Cosaques) : 96 k€,
- Charges locatives : 16 k€,
- Participation gymnase Plaine de l'Ain : 7 k€,
- Charges électricité sur la pépinière et le gymnase du réveil : 10 k€.

Enfin, concernant les fluides, ils sont proposés pour un montant global de 1 158 k€, soit une diminution de 22.83 %, consécutive à la baisse des tarifs après la forte augmentation de 2023.

Pour l'année 2025, la répartition est ainsi prévue :

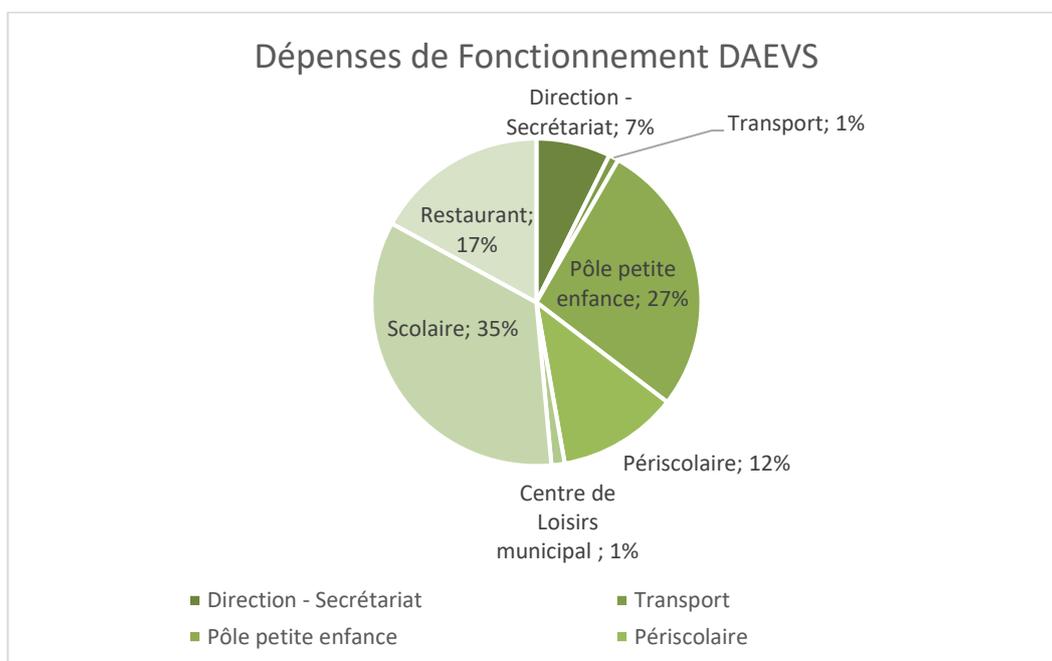
- Eau : 35k€, -10.47 %,
- Electricité : 702 k€, -21.35%,
- Gaz : 420 k€, -26.01 %.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 4 655 k€, en augmentation de près de 8.73 % réparti entre les structures d'accueil des jeunes enfants (très grande crèche, multi-accueil), le périscolaire et le scolaire, dont 3 657 k€ sont strictement en lien avec les frais de personnels, en augmentation de 3.32 %.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



Le budget dédié à la petite enfance est constitué par les frais de personnel (1 050 k€) en augmentation de 4.51 %. Diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (entretien des locaux, dépoussiérage) pour un total de 0.5 k€, ainsi que pour la fourniture de pharmacie ou de gel (0.6 k€). Également, diverses fournitures (couches, linges, divers petits matériels, etc.) sont présentées en augmentation de 21 % (23 k€). Les dépenses d'alimentation (114 k€) sont en augmentation par rapport à 2024 soit + 42 k€. La Ville a fait notamment le choix de prendre en charge l'ensemble des préconisations de fournitures d'apport laitier pour les petits, modifiant de fait le marché en cours et rajoutant des composantes.

Les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 7.9 k€.

Concernant le périscolaire, sont concernés l'accueil périscolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisirs associatif, le Centre de Loisirs municipal « les Renardeaux » et les dépenses en lien avec le sport scolaire. Les frais de personnel s'élèvent à 519 k€, en très faible évolution de 0.31 %, et les frais nécessaires à la gestion courante arrêtés à 59 k€, en augmentation (27.39 %) :

- Accueils périscolaires : le budget est en augmentation de 49.38 % pour s'établir à 47.4 k€ avec la conduite de projets pédagogiques en partenariat avec le CANOPE (0.9 k€) et la MJC (1.2 k€), l'achat de divers équipements ou jeux pour les activités (5.9 k€).
- Centre de Loisirs « les Renardeaux » : le budget s'établit à 57 k€ dont 44.7 k€ de dépenses de personnel. 8.6 k€ sont dévolus à la restauration et 3.7 k€ pour le fonctionnement courant.
- Centre de loisirs du Château des Echelles : la subvention budget est en légère augmentation pour 67 k€ en lien avec la fréquentation.

Pour le service scolaire, le budget global s'élève à 1 520 k€, dont 1 380 k€ de dépenses de personnel. Il convient de souligner que 7 associations scolaires font l'objet d'un subventionnement pour le soutien aux projets pédagogiques d'écoles dans le cadre de cette direction, pour un montant total de 29.8 k€, en augmentation de 75.92 %. En effet, l'école Jean Jaurès Maternelle a été retenue pour la réalisation d'un projet en partenariat avec l'Etat, le projet NEFLE, pour près de 37 k€.

Pour chaque école, le budget augmente de 29.90 % suite à l'évolution du coût des fournitures d'entretien, les coûts de nettoyage et l'achat de petit matériel. En effet, un budget a été accordé à chaque école pour procéder au renouvellement de matériels devenus obsolètes. Un budget supplémentaire est également proposé en vue du renouvellement des livres pour les niveaux élémentaires, y compris pour les dispositifs ULIS et UPE2A (38 k€).

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Tired : 8 505 €
- Jean de Paris Maternelle : 19 056 €
- Jean de Paris Elémentaire : 12 310 €
- Jean Jaurès Maternelle : 57 478 € dont projet NEFLE pour 37 570€
- Jean Jaurès Elémentaire : 21 505 €
- Jules Ferry Maternelle : 7 750 €
- Jules Ferry Elémentaire : 22 960 €

La restauration scolaire s'élève à 750 k€ (dont 385 k€ de dépenses de personnel), en augmentation de 11.45 % au regard du BP 2024 (70 k) en lien avec la fréquentation du service de restauration.

Le transport est programmé en augmentation de 7.84 % pour s'établir à 43 k€. Le principal impact concerne le transport des élèves du primaire pour les cours de natation couvrant tous les niveaux.

Les services administratifs et de direction de la DAEVS représentent 321 k€ de frais de personnel en augmentation de 8.95 % en raison de l'affectation de personnels supplémentaires.

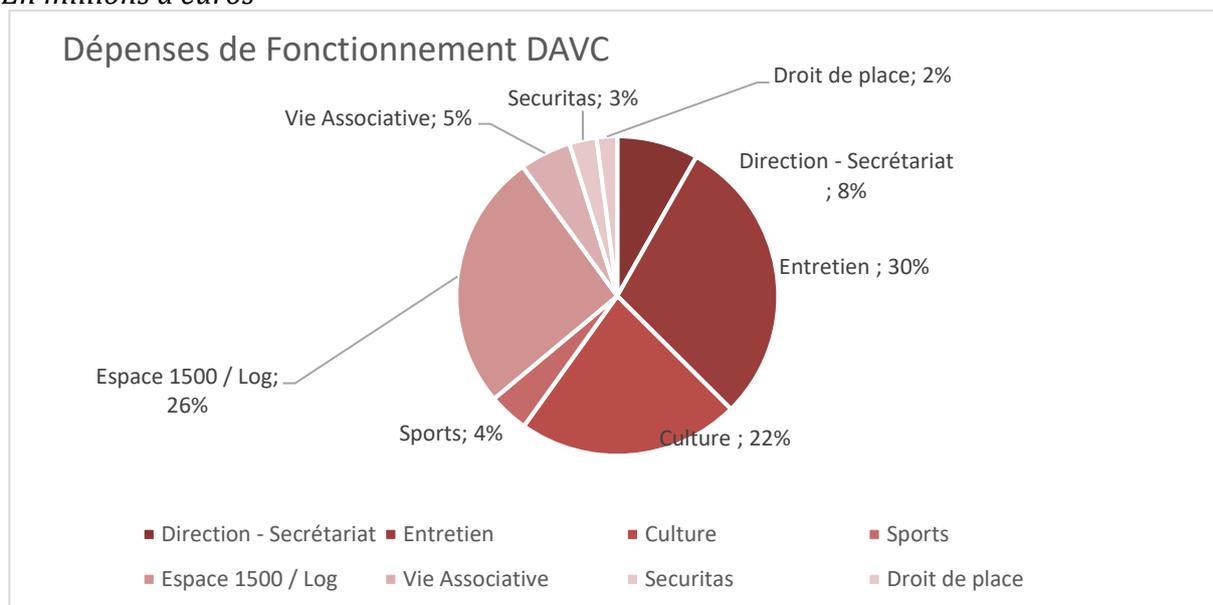
DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 2 229 k€ sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 1 644 k€ sont dévolus aux charges de personnel (-3.61 %), 358 k€ aux crédits courants et 226 k€ aux subventions octroyées aux associations sportives et culturelles.

A cela se rajoute, au titre des sports, la participation de la Ville au centre nautique. Cette dernière est prévue à hauteur de 700 k€ pour 2025. Il convient de rappeler que cette dépense est spécifique, puisqu'au regard des statuts du centre nautique, la Ville d'Ambérieu, principal financeur, ne dispose néanmoins pas de la représentation nécessaire et proportionnelle lui permettant d'influer sur le montant des dépenses. Ainsi, la Commune ne peut, à ce jour, que prendre acte des décisions du syndicat où elle est sous-représentée, et les répercuter en l'état sur son propre budget. Il convient de souligner qu'en 2024, la CCPA a versé une participation de 39 k€ à la commune, somme reconduite en 2025

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 486 k€, dont un budget de personnel de 362 k€. Le budget le plus important est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », en légère augmentation (4.52 %).

Au-delà, les principales subventions concernent la MJC (39 k€ de subvention de fonctionnement, 41 k€ pour le poste de directeur), l'école de musique (61 k€ de subvention, dont 41 k€ pour les postes de codirection), l'association du Château des Allymes (14 k€), Théâtre et écriture (18 k€). Le reste des subventions versées aux associations culturelles représente un budget de 11 k€.

Pour ce qui est de l'action culturelle de la Ville, le budget global s'élève à 86 k€ hors dépenses de personnel (72 k€).

Concernant la médiathèque, le budget global est de 327 k€ dont 290 k€ de frais de personnel. Le fonctionnement recouvre l'acquisition de divers documents, stable (23 k€), les fournitures de

petits équipements (2.3 k€), la rémunération d'intervenants (3.9 k€) et des frais de location et de maintenance (5.5 k€).

L'Espace 1500 et la logistique, quant à eux, voient une légère baisse de leurs budgets (-3.43 %) à hauteur de 95 k€ et 421 k€ de masse salariale (soit un total de 517 k€). Le budget est composé d'honoraires divers, en augmentation (19.16 % soit 30 k€), en raison du recours obligatoire à du personnel de sécurité afin d'assurer un contrôle à l'entrée de chaque manifestation ainsi que du personnel technique son et lumière, de l'entretien (2.8 k€), de diverses locations de matériel (13 k€), et de la fourniture de petits équipements (13 k€). De plus, 25 k€ sont dédiés à la programmation culturelle et 3.5 k€ de redevances.

Le service sport et loisirs présente un budget de 162 k€, en diminution de -14.92 %, dont des dépenses de personnel à hauteur de 38 k€. Le principal poste concerne les subventions aux associations sportives qui s'élèvent, tout comme l'année dernière, à 81 k€. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (7.8 k€) et la maintenance (14 k€). Un budget est également abondé pour honorer la participation de la ville au Gymnase de la Plaine de l'Ain (7 k€) représentant une baisse de 82.50 % car le marché d'entretien du bâtiment conjoint avec la CCPA a été résilié pour être réintégré en prestation interne, et en 2024, des arriérés avaient été perçus de la CCPA concernant les remboursements de la participation au gymnase.

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, le 14 juillet, les festivités de fin d'année), la gestion des salles associatives, le marché forain et les vogues. Le BP 2025 proposé s'élève à 41 k€ et 62 k€ de frais de personnel. Le budget animation (38 k€) propose les traditionnelles manifestations (feu d'artifice, festivités de fin d'années, différents vins d'honneur, vœux, arbre de Noël). Les animations sur le marché seront maintenues à l'instar des autres années (4 k€).

Le budget du service entretien d'un montant global de 590 k€ accuse une légère diminution (-6.24 %) principalement sur la masse salariale.

Ainsi, il s'établit à 31 k€ de fonctionnement et 558 k€ de masse salariale. La baisse des consommables en raison de l'installation des sèche-mains dans les divers locaux de la ville, a été amorcée.

La prestation de surveillance des bâtiments publics est en légère baisse suite à la modification de certaines prestations (-0.93 %), et s'établit à 55.3 k€.

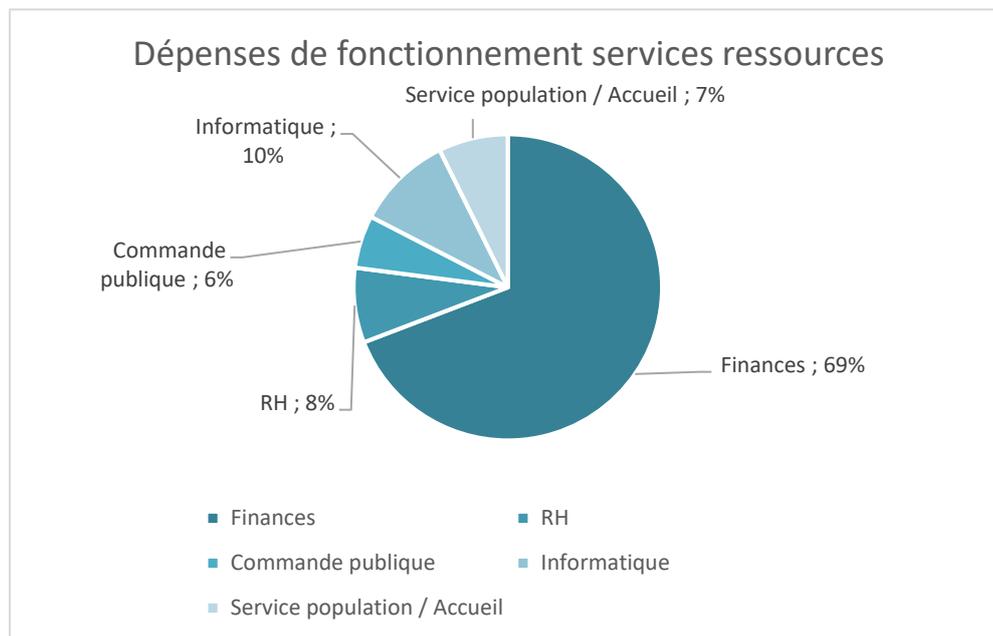
Les services administratifs et de direction de la DAVC représentent 164 k€ de frais de personnel.

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Le budget global des services ressources s'élève à 3 960 k€, dont 1 063 k€ de dépenses de personnel.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros :



Le budget du service à la population / accueil s'élève à 6.9 k€ de dépenses de fonctionnement et 281 k€ de frais de personnel en augmentation de 5 %.

Le budget informatique (399 k€) est, quant à lui, proposé en augmentation de 8.66 %, dont 98 k€ de charges de personnel en légère baisse en raison de la fin de contrat de l'alternant. Ces dépenses regroupent des frais de maintenance (69 k€), de location des copieurs (21 k€), de licences diverses (107 k€), de frais de télécommunication (42 k€), et de dépenses de petit équipement (14 k€).

Le budget de la commande publique est essentiellement composé de la masse salariale, pour un montant de 196 k€ en augmentation de 33.86% après le recrutement d'un agent supplémentaire. Pour mémoire, ce service est mutualisé avec la CCPA, et donne par conséquent lieu à un remboursement d'une partie de la masse salariale, à due concurrence des procédures réalisées par chaque structure. Les frais d'annonces et de publicité, mutualisés avec la CCPA, sont également stables, soit 20 k€.

Le service des ressources humaines a une masse salariale qui s'élève à 248 k€. Des frais annexes à la masse salariale « pure » sont prévus pour un montant global de 275 k€. Ils recouvrent principalement les frais d'assurance du personnel (67 k€), les frais de formation des agents (27 k€) hors cotisations CNFPT, les frais d'école pour les apprentis (26 k€) en stagnation, les frais de formation des élus (3.6 k€) et les indemnités versées à l'exécutif (210 k€).

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 2 501 k€ (dont 237 k€ de charges de personnel). Ce budget est présenté en hausse (+23.46 %) en raison principalement de l'autofinancement qui y est recensé et qui cette année connaît une hausse significative (+601 k€, soit 266 %). Les amortissements restent identiques à l'année précédente à 980 k€.

Les dépenses concernées par ce budget sont :

- La location du distributeur automatique en gare (18.5 k€),
- Une provision de 8 k€ pour les produits irrécouvrables,
- Une provision pour les risques contentieux (8 k€),

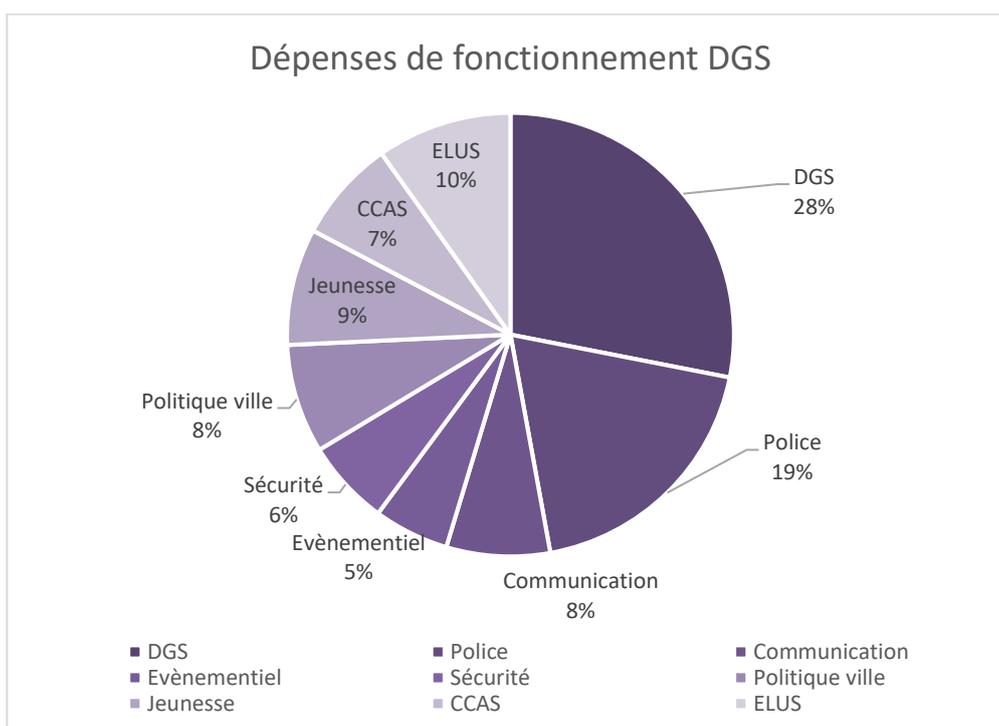
- Des fournitures administratives dont papier (26 k€),
- Les frais de déplacement de l'ensemble du personnel (20 k€)
- Des créances éteintes ou admises en non-valeur (8 k€),
- Diverses dépenses concernant les assurances (103 k€),
- Les taxes foncières de la ville (70 k€),
- Les intérêts de la dette proposés en légère diminution (-11.61%) à 135 k€,
- Le fonds de péréquation constituant le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à destination des communes les plus « pauvres », s'élève à 290 k€, en augmentation de 9.43 %,
- Les opérations d'ordre sont de 980 k€.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la direction générale des services représente un volume de près de 2 146 k€. Les charges de personnel le composent pour 1 327 k€.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



La police municipale voit son budget (36 k€) en augmentation et les charges de personnel arrêtées à 373 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (20 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de petits équipements (1 k€), des frais de maintenance pour l'entretien des radios (2.5 k€) et des abonnements et documentations diverses (1.2 k€). Un budget de 10 k€ a été provisionné pour assurer le service de la fourrière mis en œuvre courant 2024, ainsi que 2.1 k€ pour la gestion des systèmes d'immatriculation.

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la politique de la ville, l'hygiène et la sécurité, le CLSPD et le service jeunesse. Il s'établit au global à 1 041 k€, dont 476 k€ de frais de personnel.

De manière transversale, les dépenses d'affranchissement sont en stagnation en raison de l'orientation prise vers la dématérialisation des actes et malgré la hausse continue des tarifs postaux. Les fournitures liées aux cérémonies sont en baisse (8 k€). Les maintenances des caméras et locations IBLO sont stagnantes (7.7k€). Les dépenses en lien avec l'assistance juridique sont constantes à 30 k€.

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des « ERP » municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en baisse de -10.10 % pour un montant global de 133 k€ dont 53 k€ de masse salariale. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (36 k€) et ergonomiques (7 k€), la formation des agents (incendie, divers recyclages ou permis) pour 19 k€, la fourniture de divers produits pharmaceutiques (3 k€), de petits équipements (5 k€). Concernant la sécurité incendie, la maintenance et le remplacement des petites pièces des poteaux incendie sont prévus (13 k€). La commune ayant fortement investi les questions de la sécurité incendie ces dernières années, suite à la reprise de compétence, l'ensemble des poteaux incendies recensés a été contrôlé et mis à jour via un investissement significatif en 2024 ayant alors occasionné une hausse certaine du budget dédié. Seules quelques interventions retardataires et les opérations traditionnelles de maintenance seront donc nécessaires en 2025 expliquant une baisse de 82.50 % du budget dédié.

Également, toute la maintenance et le remplacement des fournitures des défibrillateurs seront réalisés cette année (3 k€).

Enfin, en vue de poursuivre la dynamique instaurée en termes de Qualité de vie au Travail, il est proposé d'augmenter le budget dédié à hauteur de 6 k€.

Le budget communication (161 k€) est en augmentation de 37.62 % en raison du recrutement d'un agent qui assure désormais en interne les missions en lien avec la réalisation des documents, mais de fait diminue le budget dédié à l'ancienne gestion via un prestataire.

Le service jeunesse, créé fin 2023, est aujourd'hui pleinement opérationnel après le recrutement d'une animatrice en septembre 2024. Son budget (183 k€) est en augmentation de 39.6 % dont 111 k€ de masse salariale. Le déploiement de plusieurs actions se poursuit en lien avec la nouvelle politique jeunesse : argent de poche, Eloquance, Festy Summer, SOMet, etc (71 k€).

Les budgets de la politique de la ville, du CLSPD, proposé à 141 k€, sont en baisse de 30.28 %, avec notamment une partie des fonds transférés au service jeunesse pour le pilotage de certaines opérations. Les différentes actions menées se répartissent ainsi : CLSPD (78 k€), Politique de la ville (47k€), Mégots (15.5 k€).

La subvention au CCAS est en augmentation suite à la nomination à temps plein de l'agent d'accueil et à la promotion catégorie A d'une des assistantes sociales (160 k€, soit + 8.94 %). Le budget VADA (8 k€) est identique.

La subvention au centre social (78 k€) est en augmentation. En effet, en raison du relogement nécessaire en vue des travaux sur la place Séward, il a été décidé que le Centre social, bénéficiant d'un accompagnement CAF, assurerait directement la prise à bail des locaux qui ne pourraient être proposés par la Municipalité. Afin que le coût soit neutre pour l'association, le Ville prend de fait à sa charge le delta. En complément, différents locaux seront mis à disposition du Centre social pour ses activités et actions durant la durée des travaux.

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la Commune, proposé dans le budget primitif 2025 s'élève à 6 659 k€. L'exercice 2025 fait état d'un niveau d'équipement soutenu et en fort accroissement.

Comme annoncé maintenant de longue date, l'ensemble du projet Cœur de Ville va significativement évoluer au cours de l'année

- Aménagement 4 coins : 2 439k€ (budget total 3 034 k€). Les travaux d'aménagement de la place se poursuivront sur 2025 avec la finalisation des démolitions (219 k€) au début de l'été. Parallèlement, la requalification globale de l'espace, conformément aux ateliers de consultation en lien avec les Ambarrois, permettra de laisser place rapidement à une esplanade piétonnée et arborée, un mail piéton assurant la liaison entre l'Hôtel de Ville et la Médiathèque ainsi qu'un jardin arboré ceinturant l'église. L'ensemble de ces aménagements devraient se terminer en début d'année 2026.

- La végétalisation de l'axe Bérard : 140 k€. Les travaux de végétalisation du centre-ville se poursuivront sur le parking de la dame Louise via la plantation de différentes essences au printemps.

- La création de la rue du Parc et la requalification de la rue du Plâtre : 783 k€ (budget total 1 643 k€). Les travaux devraient débuter à l'automne 2025 pour une durée d'un an. Ces derniers ont vocation à détourner la circulation du centre-ville en créant une déviation. Ainsi, cela permettra l'apaisement dans le centre urbain et accompagnera le déploiement d'un nouveau plan de circulation laissant toute sa place aux modes doux.

- Les toitures des écoles Jules Ferry, élémentaire et maternelle : 485 k€ (budget total 656 k€). L'installation des panneaux photovoltaïques aura lieu avant l'été et finalisera ce chantier de rénovation thermique. Il est rappelé que ces installations, couplées avec l'achat de batteries, permettront d'assurer près de la moitié de la consommation énergétique de l'établissement.

- La réalisation d'une étude urbaine en entrée de ville Jean de Paris : 40 k€. Suite à l'élargissement du périmètre Cœur de Ville à cette entrée de Ville, il apparaît essentiel d'amorcer une réflexion sur le champ des possibles au sein de cet espace en vue d'en accompagner l'évolution urbaine à venir.

Concernant la place Sémard, suite à la validation officielle par l'ANRU du projet porté par la Municipalité en janvier 2025, les travaux pourront être amorcés. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera recrutée après concours à l'été 2025. Parallèlement, les démolitions des premiers bâtiments interviendront. Le Centre social sera relogé en quartier gare, dans différents locaux selon les activités, durant toute la durée des travaux. Pour 2025, le coût des démolitions, ainsi que la réalisation des diverses études et la prise en charge des coûts du jury de concours, s'élèveront à près de 1 135 k€ pour un projet global estimé à 9 760 k€. Également, il conviendra de rembourser à l'EPF le portage foncier du bâtiment Lodivan (125 k€).

Concernant les voiries, outre les dépenses de fonctionnement pour l'entretien, la rue qui devrait être dénommée Rosa Parks, sera réalisée (340 k€), ainsi que les travaux de la rue des Arènes (72 k€) et de la rue du pensionnat (42 k€) et enfin les refuges de la route des Allymes finalisés (55 k€). Le relampage en leds se poursuivra sur les axes structurants (71 k€).

Le déploiement du nouvel organigramme des clés se poursuivra dans les écoles et les bâtiments sportifs (50 k€). Enfin les travaux de la maison des sociétés devraient être finalisés avec la pose d'un nouveau sol dans les escaliers (12.5 k€).

En ce qui concerne les espaces verts, une étude sur l'accueil des publics en forêt (11 k€) sera menée par l'ONF. Une cartographie informatisée des parcs et espaces verts sera réalisée (7 k€).

Pour conforter le service jeunesse et permettre aux intervenants d'offrir un cadre approprié aux jeunes du territoire, un local jeunesse dédié va être créé en lieu et place de la salle dite « cognac » (100 k€).

Les écoles feront l'objet comme chaque année d'un budget d'entretien dédié à la rénovation de salles de classe (60 k€) et de divers aménagements : film solaire occultant (9 k€), menuiseries (12 k€), etc.

De plus, faisant suite aux travaux sur les courts extérieurs, une intervention pour la reprise des sols intérieurs des tennis est prévue (84 k€). Également, la toiture des vestiaires du foot sera étanchéifiée (67 k€). Enfin, la fosse au gymnase Bellière, salle Duclos, sera reprise (10 k€) et une auto laveuse dédiée à l'équipement achetée (10 k€).

Concernant la culture, le remplacement des lumières scéniques de l'Espace 1500 se poursuivra encore sur 2 ans au regard du montant conséquent. Pour 2025, 40 k€ seront prévus à cet effet.

Conformément au plan de déploiement, la poursuite du déploiement de la GFU sera programmée (82 k€). 38 k€ seront dédiés au renouvellement du matériel informatique et des licences.

Au-delà, la commune ayant fortement investi dans la sécurité incendie ces dernières années, suite à sa prise de compétence, et ayant mené un lourd programme de révision et de changement des poteaux incendies existant, elle souhaite aujourd'hui travailler sur la résorption des zones dites blanches. Aussi, une citerne souple sera rapidement installée au hameau de Brey de Vent (65 k€). En termes de sécurité incendie, l'actualisation des systèmes de sécurité incendie du château des Echelles et de Phoenix sera réalisée (43 k€). Une enveloppe de 46 k€ sera également dédiée à la réalisation de poteaux incendie spécifiques nécessitant des travaux du SERA avant déploiement.

Au regard de ces éléments, il convient d'ajuster les différentes AP/CP en cours et d'en créer de nouvelles en conséquence :

- **AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA PLACE PIERRE SÉMARD**

Montant AP N°01	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
9 760 776,52 €	44 229,60€	18 538,92€	32 868,00€	1 135 140,00€	1 050 000,00€	5 080 000,00€	2 400 000,00€

- **VIDEO-PROTECTION**

Montant AP N°02	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
261 086,00 €	16 701,72 €	49 679,76 €	16 373,40 €	178 331,12 €*

*L'opération s'est terminée fin 2024, il reste en attente les dernières factures qui seront soldées par les restes à réaliser.

- **AMENAGEMENT URBAIN CŒUR DE VILLE**

Montant AP N°03	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 034 423,84 €	38 635,80 €	105 962,41 €	2 439 825,63 €	450 000,00 €

- **RÉFECTION DES COUVERTURES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE J FERRY**

Montant AP N°05	CP 2023	CP 2024	CP 2025
656 617,50 €	11 755,50 €	159 000,47 €	485 861,53 €

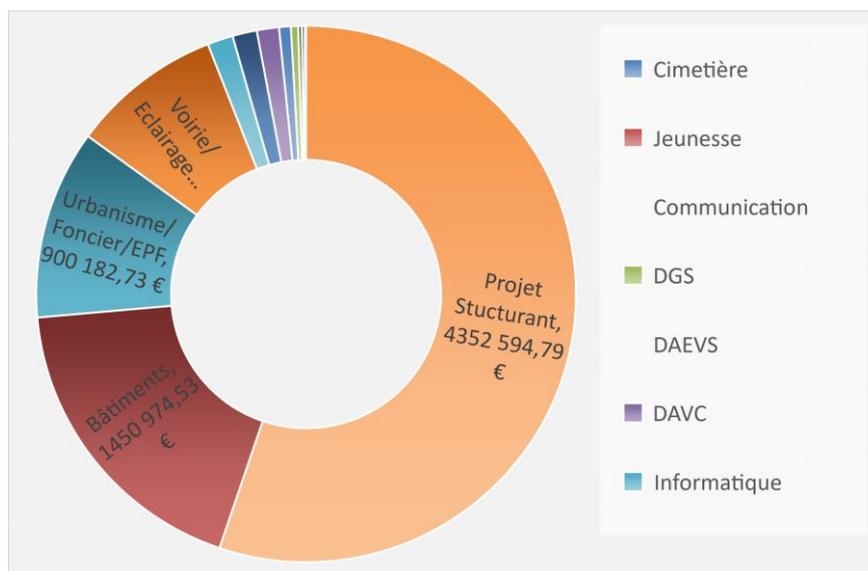
- **INSTRUMENTATION EGLISE DE LA VILLE**

Montant AP N°06	CP 2023	CP 2024	CP 2025
26 040,00 €	- €	20 880,00 €	5 160,00 €

- **CONTOURNEMENT EST**

Montant AP N°07	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 643 297.16 €	135 108,00 €	793 189,16 €	715 000,00 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	2024	2025	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations incorporelles	192 144,00 €	867 164,86 €	675 020,86 €	351,31%
204 Subventions d'équipements versées	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	-100,00%
21 Immobilisations corporelles	1 317 580,40 €	780 006,76 €	- 537 573,64 €	-40,80%
23 Immobilisations en cours	2 519 444,64 €	5 012 001,16 €	2 492 556,52 €	98,93%
Dépenses d'équipement propre	4 034 169,04 €	6 659 172,78 €	2 625 003,74 €	65,07%
27 Autres immobilisations financières	57 427,04 €	47 240,73 €	- 10 186,31 €	-17,74%
040 Opérations d'ordre	74 550,00 €	131 305,00 €	56 755,00 €	76,13%
041 Opérations patrimoine	480 000,00 €	1 116 620,00 €	636 620,00 €	132,63%
TOTAL	4 646 146,08 €	7 954 338,51 €	3 308 192,43 €	71,20%

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » pour lequel le détail est le suivant :

	2 024	2 025	Évolution valeurs	Évolution %
1641 amortissements du capital	1 011 233,90 €	1 023 636,35 €	12 402,45	1,23%
Total chapitre 16	1 011 233,90 €	1 023 636,35 €	12 402,45 €	1,23%

Le chapitre est en stagnation et poursuit ainsi le désendettement de la commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/N	Intérêt N	Capital remboursé N	Annuité
Banque Populaire	2013	15	2,87	578 140,71	12 539,86	149 134,42	161 674,28
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 249 999,90	16 268,74	166 666,68	182 935,42
Banque Populaire	2019	15	1,05	551 991,31	5 795,91	58 804,54	64 600,45
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	584 649,24	23 385,97	73 081,16	96 467,13
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	847 114,24	7 031,05	37 092,08	44 123,13
SFIL	2020	12	1,84	2 178 028,25	37 942,03	264 297,42	302 239,45
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	2 290 980,16	27 491,76	274 560,05	302 051,81
Total				8 280 903,81 €	130 455,32 €	1 023 636,35 €	1 154 091,67 €

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2025. Cependant, dans l'attente de la constatation du résultat après l'adoption prochaine du compte financier unique, le BP 2025 affiche un emprunt d'équilibre de 4 397 k€. Ce dernier sera annulé lors de la reprise des résultats de l'année 2024 et des résultats cumulés.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2024, sont les suivantes :

	2024	2025	Évolution valeurs	Évolution %
024 Cessions des immobilisations	1 148 130,00 €	349 694,00 €	- 798 436,00 €	-69,54%
10 Dotations et fonds divers	689 652,89 €	482 865,52 €	- 206 787,37 €	-29,98%
<i>Dont FCTVA</i>	<i>189 652,89 €</i>	<i>262 865,52 €</i>	<i>73 212,63 €</i>	<i>38,60%</i>
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>220 000,00 €</i>	<i>- 280 000,00 €</i>	<i>-56,00%</i>
13 Subventions d'investissement	1 090 040,17 €	903 437,40 €	- 186 602,77 €	-17,12%
16 Emprunts et dettes assimilés	950 553,70 €	4 397 693,19 ¹ €		0,00%
23 - Immobilisation en cours	49 030,92 €	- €		0,00%
27 Autres immobilisations financières	6 311,30 €	- €	6 311,30 €	-100,00%
Total Recettes d'investissement réelles	3 933 718,98 €	6 133 690,11 €	2 199 971,13 €	55,93%
021 Autofinancement	226 121,00 €	827 664,75 €	601 543,75 €	266,03%
040 Opération d'ordre de transfert	980 000,00 €	980 000,00 €	- €	0,00%
041 Opérations patrimoniales	517 540,00 €	1 116 620,00 €		0,00%
Total recettes d'investissement	5 657 379,98 €	9 057 974,86 €	3 400 594,88 €	60,11%

Les cessions s'élèvent à 349 k€ et concernent la vente de diverses petites parcelles (149 k€) et la vente du bâtiment au carrefour de l'avenue de la Libération et de l'avenue Painlevé à la société Vinci (200 k€).

Les subventions attendues sont en lien avec la réalisation de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Jules Ferry (106 k€), les démolitions aux 4 coins (150 k€) et son réaménagement (200 k€), les travaux de démolition place Sémard (260 k€), la participation pour la réalisation des aires de jeux (15 k€), le relampage led (40 k€) ou encore l'extension des horaires de la médiathèque (13 k€).

Le FCTVA est projeté à 262 k€ au regard des investissements réalisés en 2023. La taxe d'aménagement est estimée à 220 k€.

¹ Emprunt d'équilibre avant intégration du résultat constaté au CFU 2024 et résultats cumulés antérieurs.